REPUBLIQUE FRANÇAISE

Numéro SIRET 20006763500116

COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT Communauté d'agglomération CA CLISSON SEVRE ET MAINE AGGLO

POSTE COMPTABLE DE : TRESORERIE DE CLISSON

SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 49 (1)

Budget primitif

BUDGET: ASSAINISSEMENT COLLECTIF REGIE (2)

ANNEE 2021

⁽¹⁾ Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 42, M. 43, M. 44 ou M. 49.

⁽²⁾ Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

Modalités de vote du budget	3
II - Présentation générale du budget	
A1 - Vue d'ensemble - Sections	4
A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres	5
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	7
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	9
B2 - Balance générale du budget - Recettes	10
III - Vote du budget	
A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses	12
A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes	14
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	15
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	16
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	17
IV - Annexes	
A - Eléments du bilan	
A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	18
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	19
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	23
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	24
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	25
A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes	27
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	28
A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations	29
A3.2 - Etalement des provisions	30
A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	31
A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	32
A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1)	33
A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1)	34
A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1)	35
A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1)	37
A6 - Etat des charges transférées	39
A7 - Détail des opérations pour compte de tiers	40
B - Engagements hors bilan	
B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie	41
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	42
B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget	43
B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail	44
B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé	45
B1.6 - Etat des autres engagements donnés	46
B1.7 - Etat des engagements reçus	47
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	48
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	49
C - Autres éléments d'informations	
C1.1 - Etat du personnel	50
C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie	52
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2)	53
C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3)	54
D - Arrêté et signatures	
D - Arrêté et signatures	55

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M. 49.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

⁽²⁾ Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

⁽³⁾ Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

I – INFORMATIONS GENERALES	
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	

- I L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
- sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

- II En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».
- III Les provisions sont (3) budgétaires .
- IV La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (4) primitif de l'exercice précédent.
- V Le présent budget a été voté (5) avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.
- (1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».
- (2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.
- (3) A compléter par un seul des deux choix suivants :
 - semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
 - budgétaires (délibération n° du).
- (4) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».
- (5) A compléter par un seul des trois choix suivants :
 - sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
 - avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif,
 - avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

\(\(\text{\tinit}\\ \text{\tin}\tint{\tex{\text{\text{\text{\text{\text{\text{\text{\text{\text{\text{\text{\text{\text{\text{\texi}\text{\texi}\tint{\texi}\tint{\text{\tin}\tint{\text{\texi}\tint{\text{\texi}\tint{\text{\texi}\	
VUE D'ENSEMBLE	A 1

	EXPLOITATION							
		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LASECTION D'EXPLOITATION					
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	2 280 858,00	2 208 000,11					
	+	+	+					
R E P	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00					
O R T	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit)	(si excédent)					
S	REPORTE (2)	0,00	72 857,89					
Ī	= = =							
	TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)	2 280 858,00	2 280 858,00					
_	INVESTISSEMENT							
		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LASECTION D'INVESTISSEMENT					
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	1 525 725,61	1 336 858,00					
	+	+	+					
R E P	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	944 754,27	852 803,24					
O R	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	(si solde négatif)	(si solde positif)					
T S	(2)	0,00	280 818,64					
	=	=	=					
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	2 470 479,88	2 470 479,88					
		TOTAL						
ľ								

⁽¹⁾ Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

4 751 337,88

4 751 337,88

TOTAL DU BUDGET (3)

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

⁽³⁾ Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	671 500,00	0,00	790 300,00	790 300,00	790 300,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	258 500,00	0,00	260 000,00	260 000,00	260 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	6 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
To	otal des dépenses de gestion des services	936 000,00	0,00	1 055 300,00	1 055 300,00	1 055 300,00
66	Charges financières	90 000,00	0,00	98 000,00	98 000,00	98 000,00
67	Charges exceptionnelles	15 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	0,00		4 000,00	4 000,00	4 000,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	52 000,00		85 000,00	85 000,00	85 000,00
Tot	al des dépenses réelles d'exploitation	1 093 000,00	0,00	1 247 300,00	1 247 300,00	1 247 300,00
023	Virement à la section d'investissement (6)	300 000,00		523 558,00	523 558,00	523 558,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	550 000,00		510 000,00	510 000,00	510 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Tot	al des dépenses d'ordre d'exploitation	850 000,00		1 033 558,00	1 033 558,00	1 033 558,00
	TOTAL	1 943 000,00	0,00	2 280 858,00	2 280 858,00	2 280 858,00

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
	=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES 2 280 858,00

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	1 349 787,51	0,00	2 103 000,11	2 103 000,11	2 103 000,11
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Т	otal des recettes de gestion des services	1 349 787,51	0,00	2 103 000,11	2 103 000,11	2 103 000,11
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
To	tal des recettes réelles d'exploitation	1 349 787,51	0,00	2 103 000,11	2 103 000,11	2 103 000,11
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	120 000,00		105 000,00	105 000,00	105 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
То	tal des recettes d'ordre d'exploitation	120 000,00		105 000,00	105 000,00	105 000,00
	TOTAL	1 469 787,51	0,00	2 208 000,11	2 208 000,11	2 208 000,11

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2) 72 857,89

=
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES 2 280 858,00

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)	928 558,00	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.
--	------------	---

CA CLISSON SEVRE ET MAINE AGGLO - ASSAINISSEMENT COLLECTIF REGIE - BP - 2021

- (1) Cf. Modalités de vote I.
- (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
- (5) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
- (6) DE 023 = RI 021; DI 040 = RE 042; RI 040 = DE 042; DI 041 = RI 041; DE 043 = RE 043.
- (7) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.
- (8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 RE 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	64 101,30	0,00	84 500,00	84 500,00	84 500,00
21	Immobilisations corporelles	54 121,28	2 415,00	305 000,65	305 000,65	307 415,65
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	2 571 534,98	942 339,27	697 224,96	697 224,96	1 639 564,23
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	2 689 757,56	944 754,27	1 086 725,61	1 086 725,61	2 031 479,88
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	230 000,00	0,00	254 000,00	254 000,00	254 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		80 000,00	80 000,00	80 000,00
	Total des dépenses financières	230 000,00	0,00	334 000,00	334 000,00	334 000,00
45	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Tota	l des dépenses réelles d'investissement	2 919 757,56	944 754,27	1 420 725,61	1 420 725,61	2 365 479,88
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	120 000,00		105 000,00	105 000,00	105 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Tota	l des dépenses d'ordre d'investissement	120 000,00		105 000,00	105 000,00	105 000,00
	TOTAL	3 039 757,56	944 754,27	1 525 725,61	1 525 725,61	2 470 479,88

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	0,00
	=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 470 479,88

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
		précédent (1)	(2)	Houvelles		(= KAK + Vote)
13	Subventions d'investissement	817 698,20	755 363,45	85 000,00	85 000,00	840 363,45
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	483 450,01	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	97 439,79	0,00	0,00	97 439,79
	Total des recettes d'équipement	1 301 148,21	852 803,24	85 000,00	85 000,00	937 803,24
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	0,00	0,00	218 300,00	218 300,00	218 300,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	218 300,00	218 300,00	218 300,00
45	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Tota	l des recettes réelles d'investissement	1 301 148,21	852 803,24	303 300,00	303 300,00	1 156 103,24
021	Virement de la section d'exploitation (4)	300 000,00		523 558,00	523 558,00	523 558,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	550 000,00		510 000,00	510 000,00	510 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Tota	Total des recettes d'ordre d'investissement			1 033 558,00	1 033 558,00	1 033 558,00
	TOTAL	2 151 148,21	852 803,24	1 336 858,00	1 336 858,00	2 189 661,24

	•
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	280 818,64
	=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 470 479,88

Pour information :

CA CLISSON SEVRE ET MAINE AGGLO - ASSAINISSEMENT COLLECTIF REGIE - BP - 2021

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

928 558,00

- (1) cf. Modalités de vote I.
- (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (4) DE 023 = RI 021; DI 040 = RE 042; RI 040 = DE 042; DI 041 = RI 041; DE 043 = RE 043.
- (5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.
- (6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).
- (7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.
- (8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 RE 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	790 300,00		790 300,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	260 000,00		260 000,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	5 000,00		5 000,00
66 67 68	Charges financières Charges exceptionnelles Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	98 000,00 5 000,00 4 000,00	0,00 0,00 510 000.00	98 000,00 5 000,00 514 000,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (4)	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	85 000,00		85 000,00
023	Virement à la section d'investissement		523 558,00	523 558,00
	Dépenses d'exploitation – Total	1 247 300,00	1 033 558,00	2 280 858,00

	=
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES 2 280 858,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL	
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	
13	Subventions d'investissement	0,00	105 000,00	105 000,00	
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00	
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00	
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	254 000,00	0,00	254 000,00	
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00	
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00	
20	Immobilisations incorporelles (6)	84 500,00	0,00	84 500,00	
21	Immobilisations corporelles (6)	307 415,65	0,00	307 415,65	
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours (6)	1 639 564,23	0,00	1 639 564,23	
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00	
29	Dépréciation des immobilisations		0,00	0,00	
39	Dépréciat° des stocks et en-cours		0,00	0,00	
45	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00	
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00	
3	Stocks	0,00	0,00	0,00	
020	Dépenses imprévues	80 000,00		80 000,00	
	Dépenses d'investissement – Total 2 365 479,88 105 000,00 2 470 479,88				

	<u>'</u>
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
	=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 470 479,88

⁽¹⁾ Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

⁽²⁾ Voir liste des opérations d'ordre.

⁽³⁾ Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

⁽⁴⁾ Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

⁽⁵⁾ Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

⁽⁶⁾ Hors chapitres « opérations d'équipement ».

⁽⁷⁾ Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	2 103 000,11		2 103 000,11
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00		0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	105 000,00	105 000,00
78	Reprise amort., dépreciat° et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
	Recettes d'exploitation – Total	2 103 000,11	105 000,00	2 208 000,11

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	72 857,89

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES 2 280 858,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	840 363,45	0,00	840 363,45
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	97 439,79	0,00	97 439,79
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		510 000,00	510 000,00
29	Dépréciation des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
3	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation		523 558,00	523 558,00
	Recettes d'investissement – Total	937 803,24	1 033 558,00	1 971 361,24

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	280 818,64
	+
AFFECTATION AUX COMPTES 106	218 300,00
	=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 470 479,88

CA CLISSON SEVRE ET MAINE AGGLO - ASSAINISSEMENT COLLECTIF REGIE - BP - 2021

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
- (4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
- (6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, en M. 43 et en M. 44.



Chap /	Libellé (1)	Pour mémoire	Propositions	Vote (4)
art (1)		budget précédent (2)	nouvelles (3)	
011	Charges à caractère général (5) (6)	671 500,00	790 300,00	790 300,00
604	Achats d'études, prestations de services	50 000,00	180 700,00	180 700,00
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie	115 000,00	150 000,00	150 000,00
6062	Produits de traitement	65 000,00	85 000,00	85 000,00
6063	Fournitures entretien et petit équipt	20 000,00	15 500,00	15 500,00
6066	Carburants	0,00	1 500,00	1 500,00
6068	Autres matières et fournitures	2 000,00	0,00	0,00
611	Sous-traitance générale	160 000,00	170 000,00	170 000,00
6132	Locations immobilières	45 000,00	0,00	0,00
6135 61521	Locations mobilières	0,00 2 000,00	6 000,00 1 000,00	6 000,00 1 000,00
61523	Entretien, réparations bâtiments publics Entretien, réparations réseaux	50 000,00	80 000,00	80 000,00
61528	Entretien, reparations reseaux Entretien, réparation autres biens immob.	30 000,00	0,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	0,00	9 000,00	9 000,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	6 400,00	6 400,00
6156	Maintenance	5 000,00	8 900,00	8 900,00
6161	Multirisques	10 000,00	1 500,00	1 500,00
617	Etudes et recherches	30 000,00	10 000,00	10 000,00
618	Divers	6 500,00	5 500,00	5 500,00
6226	Honoraires	25 000,00	35 000,00	35 000,00
6231	Annonces et insertions	10 000,00	2 000,00	2 000,00
6236	Catalogues et imprimés	0,00	500,00	500,00
6251	Voyages et déplacements	1 000,00	1 500,00	1 500,00
6256	Missions	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6262	Frais de télécommunications	8 000,00	7 200,00	7 200,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	100,00	100,00
6281	Concours divers (cotisations)	30 000,00	0,00	0,00
6288	Autres	0,00	10 000,00	10 000,00
63512	Taxes foncières	1 000,00	2 000,00	2 000,00
6378	Autres taxes et redevances	5 000,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	258 500,00	260 000,00	260 000,00
6215	Personnel affecté par CL de rattachement	258 500,00	260 000,00	260 000,00
014	Atténuations de produits (7)	0,00 6 000,00	0,00	0,00
65 6541	Autres charges de gestion courante Créances admises en non-valeur	1 000,00	5 000,00	5 000,00
658	Charges diverses de gestion courante	5 000,00	1 000,00 4 000,00	1 000,00 4 000,00
	L = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a)	936 000,00	1 055 300,00	1 055 300,00
TOTAL	= (011 + 012 + 014 + 65)	330 000,00	1 000 000,00	1 033 300,00
66	Charges financières (b) (8)	90 000,00	98 000,00	98 000,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	90 000,00	98 000,00	98 000,00
67	Charges exceptionnelles (c)	15 000,00	5 000,00	5 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	15 000,00	5 000,00	5 000,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (9)	0,00	4 000,00	4 000,00
6815	Dot. prov. pour risques exploitat°	0,00	4 000,00	4 000,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (e) (10)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (f)	52 000,00	85 000,00	85 000,00
	TOTAL DES DEPENSES REELLES	1 093 000,00	1 247 300,00	1 247 300,00
	= a + b + c + d + e + f	,	•	,
023	Virement à la section d'investissement	300 000,00	523 558,00	523 558,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (11) (12)	550 000,00	510 000,00	510 000,00
6811	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	550 000,00	510 000,00	510 000,00
	DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	850 000,00	1 033 558,00	1 033 558,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
-	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	850 000,00	1 033 558,00	1 033 558,00
				,

RESTES A REALISER N-1 (13)		0,00
	+	
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)		0,00
	=	

CA CLISSON SEVRE ET MAINE AGGLO - ASSAINISSEMENT COLLECTIF REGIE - BP - 2021

Chap / art (1)		Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
	TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES		2 280 858,00		

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)

Detail du culcul des loite du compte comp (c)				
Montant des ICNE de l'exercice	0,00			
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00			
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00			

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
- (2) Cf. Modalités de vote I.
- (3) Hors restes à réaliser.
- (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.
- (6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.
- (7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.
- (8) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.
- (9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
- (10) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
- (11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.
- (12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (13) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).



Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges (5)	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	1 349 787,51	2 103 000,11	2 103 000,11
704	Travaux	50 000,00	180 000,00	180 000,00
70611	Redevance d'assainissement collectif	1 199 787,51	1 562 000,00	1 562 000,00
70613	Participations assainissement collectif	100 000,00	341 000,00	341 000,00
7062	Redevances assainissement non collectif	0,00	15 000,00	15 000,00
7088	Autres produits activités annexes	0,00	5 000,11	5 000,11
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
	TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 013 + 70 + 73 + 74 + 75	1 349 787,51	2 103 000,11	2 103 000,11
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d	1 349 787,51	2 103 000,11	2 103 000,11
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8) (9)	120 000,00	105 000,00	105 000,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	120 000,00	105 000,00	105 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (8)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	120 000,00	105 000,00	105 000,00
	TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	1 469 787,51	2 208 000,11	2 208 000,11

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
	+
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	72 857,89
	=
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	2 280 858,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.
- (2) Cf. Modalités de vote I.
- (3) Hors restes à réaliser.
- (4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Le compte 699 n'existe pas en M. 49.
- (6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.
- (7)Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
- (8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.
- (9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).



Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	64 101,30	84 500,00	84 500,00
2031	Frais d'études	25 000,00	80 000,00	80 000,00
2051	Concessions et droits assimilés	27 000,00	4 500,00	4 500,00
2087	Immo incorporelles reçues - mise à dispo	12 101,30	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	54 121,28	305 000,65	305 000,65
21532	Réseaux d'assainissement	0,00	67 500,00	67 500,00
217532	Réseaux d'assainissement (mise à dispo)	0,00	55 000,00	55 000,00
217562	Service d'assainissement (mise à dispo)	29 621,28	0,00	0,00
2182	Matériel de transport	20 000,00	30 000,00	30 000,00
2183	Matériel de bureau et informatique	4 500,00	7 000,65	7 000,65
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	145 500,00	145 500,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	2 571 534,98	697 224,96	697 224,96
2313	Constructions	547 974,39	0,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	2 023 560,59	161 946,88	161 946,88
2317	Immo. corporelles reçues mise à dispo.	0,00	535 278,08	535 278,08
	Total des dépenses d'équipement	2 689 757,56	1 086 725,61	1 086 725,61
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	230 000,00	254 000,00	254 000,00
1641	Emprunts en euros	230 000,00	254 000,00	254 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	80 000,00	80 000,00
	Total des dépenses financières	230 000,00	334 000,00	334 000,00
Tota	I des dépenses d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES REELLES	2 919 757,56	1 420 725,61	1 420 725,61
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8)	120 000,00	105 000,00	105 000,00
	Reprises sur autofinancement antérieur	120 000,00	105 000,00	105 000,00
139111	Sub. équipt cpte résult. Agence de l'eau	0.00	105 000,00	105 000,00
139118	Sub. équipt cpte résult. Autres	120 000,00	0,00	0,00
	Charges transférées	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	120 000,00	105 000,00	105 000,00
	S DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	3 039 757,56	1 525 725,61	1 525 725,61

	+
RESTES A REALISER N-1 (10)	944 754,27
	+
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
	=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 470 479,88

⁽¹⁾ Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

⁽²⁾ Cf. Modalités de vote I.

⁽³⁾ Hors restes à réaliser.

⁽⁴⁾ Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

⁽⁵⁾ Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

⁽⁶⁾ Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

⁽⁷⁾ Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.

⁽⁸⁾ Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

⁽⁹⁾ Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

⁽¹⁰⁾ Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).



Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
13	Subventions d'investissement	817 698,20	85 000,00	85 000,00
13111	Subv. équipt Agence de l'eau	509 542,20	85 000,00	85 000,00
1318	Autres subventions d'équipement	308 156,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	483 450,01	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	483 450,01	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
2317	Immo. corporelles reçues mise à dispo.	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	1 301 148,21	85 000,00	85 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	218 300,00	218 300,00
1068	Autres réserves	0,00	218 300,00	218 300,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	00,0	0,00
	Total des recettes financières	0,00	218 300,00	218 300,00
Tota	Il des recettes d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
	TOTAL RECETTES REELLES	1 301 148,21	303 300,00	303 300,00
021	Virement de la section d'exploitation	300 000,00	523 558,00	523 558,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7)	550 000,00	510 000,00	510 000,00
2801	Frais d'établissement	0,00	510 000,00	510 000,00
28031	Frais d'études	550 000,00	0,00	0,00
TOTAL DES PRE	LEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION	850 000,00	1 033 558,00	1 033 558,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL RECETTES D'ORDRE	850 000,00	1 033 558,00	1 033 558,00
TOTAL DES	RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)	2 151 148,21	1 336 858,00	1 336 858,00

	•
RESTES A REALISER N-1 (9)	852 803,24
	+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9	280 818,64
	=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 470 479,88
	•

⁽¹⁾ Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

⁽²⁾ Cf. Modalités de vote I.

⁽³⁾ Hors restes à réaliser.

⁽⁴⁾ Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

⁽⁵⁾ Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

⁽⁶⁾ Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DE 042.

⁽⁷⁾ Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

⁽⁸⁾ Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, D*I 041 = RI 041*.

⁽⁹⁾ Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	A1.1

A1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

	Date de la			Montant des rem	boursements N-1	
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Intérêts (3)	Remboursement du tirage	Encours restant dû au 01/01/N
51921 Avances de trésorerie de la collectivité de rattachement						
51928 Autres avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

⁽¹⁾ Circulaire n° NOR: INTB8900071C du 22/02/1989.

⁽²⁾ Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

⁽³⁾ Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

			- KEFAKII	Emprunts et dettes à l'origine du contrat												
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file Date de signature Date de date de mobilisation (1)		Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)		Taux actuariel	Devise	Pério- dicité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé O/N	Caté- gorie d'em- prunt (8)			
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00											
164 Emprunts auprès					6 204 683,08											
d'établissement de crédit (Total) 1641 Emprunts en euros (total)					6 204 683,08											
. , ,					· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	_					_	-				
00048924085 00049385805	CREDIT AGRICOLE CREDIT AGRICOLE	24/02/2009 02/03/2009		10/06/2009 10/02/2010	210 000,00 200 000,00	F V		4,400 2,605	4,477 0,965		T T	C X Echéance constante		A-1 A-1		
00055086721	CREDIT AGRICOLE	18/09/2009		10/04/2010	270 000,00	F		4,690	4,777 3.848		T T	X Echéance constante		A-1		
00066895910 0448558	CREDIT AGRICOLE CAISSE D EPARGNE DES	30/11/2010 05/12/2002		10/03/2011 25/07/2003	200 000,00 650 000,00	F		3,790 5,200	5,306		, ,	X Echéance constante X Echéance		A-1 A-1		
	PAYS DE LA LOIRE CAISSE D EPARGNE DES	10/10/2005		25/08/2007	100 000,00	R	EURIBOR	2,283	2,067		т	constante				
0680594	PAYS DE LA LOIRE				·		EURIBUR							A-1		
09801737809 10000611783	CREDIT AGRICOLE CREDIT AGRICOLE	05/11/2001 17/10/2016		16/02/2002 10/06/2018	137 204,00 40 000,00	V F		3,289 1,140	2,663 1,146		T T	P X Echéance		A-1 A-1		
200601014	AGENCE DE L EAU LOIRE BRETAGNE	30/08/2006		30/11/2009	132 921,30	F		0,000	0,000		А	constante X Echéance constante		A-1		
36811 00020130609	Banque CREDIT MUTUEL	17/07/2007		10/08/2008	655 000,00	V		4,380	2,856		Т	X Echéance constante		A-1		
36811 00020130610	Banque CREDIT MUTUEL	09/09/2003		15/02/2004	100 000,00	٧		2,270	1,964		Т	Р		A-1		
36811 00020130611 70005018950	Banque CREDIT MUTUEL CREDIT AGRICOLE	18/03/2004 28/03/2006		15/05/2005 10/10/2006	200 000,00 400 000,00	R		2,867 3,950	3,087 4,011		T T	P X Echéance		A-1		
70005844604	CREDIT AGRICOLE	29/12/2006		20/12/2007	120 000,00	V		4,050	0,861		A	constante X Echéance		A-1 A-1		
C03599	CREDIT AGRICOLE	16/06/2004		15/12/2004	1 000 000,00	R		2,261	0.040		А	constante C		A-1		
D0002921/CP0380	CREDIT AGRICOLE CREDIT AGRICOLE	16/06/2004		02/09/2019	500 000,00	F		1,610	1,646		T	С		A-1 A-1		
MIN529579EUR001	CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT	20/05/2003		01/10/2004	500 000,00	F		4,800	4,685		Т	X Echéance constante		A-1 A-1		
MIN529654EUR001	CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT	07/01/2003		01/05/2006	103 557,78	F		4,090	4,197		Т	Р		A-1		
MIN529654EUR002	CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT	07/01/2003		01/10/2005	350 000,00	F		4,130	4,149		Т	Р		A-1		

CA CLISSON SEVRE ET MAINE AGGLO - ASSAINISSEMENT COLLECTIF REGIE - BP - 2021

					Emprunts e	et dettes à l'o	origine du contra	ıţ						
			Batta					Taux	initial		Dást.		Possibilité	0-15
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Niveau de taux (5)	Taux actuariel	Devise	Pério- dicité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	de rembour- sement anticipé O/N	Caté- gorie d'em- prunt (8)
MON529580EUR001	CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT	03/03/2017		01/08/2017	336 000,00	F		1,650	1,650		Т	С		A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					6 204 683,08									

⁽¹⁾ Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

⁽²⁾ Nominal : montant emprunté à l'origine.

⁽³⁾ Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

⁽⁴⁾ Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

⁽⁵⁾ Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

⁽⁶⁾ Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

⁽⁷⁾ Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres à préciser.

⁽⁸⁾ Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

						Emprunt	s et dettes au 01/01	/N	_		_	
							Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice		
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	ICNE de l'exercice
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		0,00		3 605 737,58					252 092,36	96 849,15	0,00	16 740,69
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		3 605 737,58					252 092,36	96 849,15	0,00	16 740,69
00048924085		0,00	A-1	127 750,00	18,17	F		4,477	7 000,00	5 505,50	0,00	309,93
00049385805		0,00	A-1	117 713,90	13,83	V		0,965	8 194,27	450,05	0,00	82,23
00055086721		0,00	A-1	212 398,05	19,00	F		4,777	6 974,27	9 840,01	0,00	2 167,73
00066895910		0,00	A-1	141 545,32	14,92	F		3,848	7 151,16	5 263,72	0,00	297,12
0448558		0,00	A-1	398 124,36	12,50	F		5,306	22 641,81	20 265,71	0,00	3 579,60
0680594		0,00	A-1	9 999,99	1,33	R	EURIBOR	2,067	6 666,68	0,00	0,00	0,00
09801737809		0,00	A-1	8 080,94	0,83	V		2,663	8 080,94	7,76	0,00	0,00
10000611783		0,00	A-1	29 449,92	7,17	F		1,146	3 919,03	319,01	0,00	16,98
200601014		0,00	A-1	26 584,26	2,83	F		0,000	8 861,42	0,00	0,00	0,00
36811 00020130609		0,00	A-1	427 151,89	13,83	V		2,856	26 713,64	8 343,52	0,00	1 134,57
36811 00020130610		0,00	A-1	18 056,30	2,83	V		1,964	5 882,10	23,78	0,00	2,34
36811 00020130611		0,00	A-1	52 537,63	4,08	R		3,087	11 794,11	1 217,97	0,00	131,71
70005018950		0,00	A-1	220 316,13	10,50	F		4,011	16 796,65	8 455,71	0,00	1 808,78
70005844604		0,00	A-1	55 511,34	10,92	V		0,861	5 046,48	0,00	0,00	0,00
C03599		0,00	A-1	448 240,00	12,92	R		0,040	34 480,00	0,00	0,00	0,00
D0002921/CP0380		0,00	A-1	470 000,00	23,42	F		1,646	20 000,00	7 549,33	0,00	603,75
MIN529579EUR001		0,00	A-1	316 093,33	13,50	F		4,685	16 660,51	14 875,57	0,00	3 593,19
MIN529654EUR001		0,00	A-1	56 531,54	12,58	F		4,197	3 834,13	2 253,62	0,00	359,22
MIN529654EUR002		0,00	A-1	202 829,20	14,50	F		4,149	11 630,44	8 197,60	0,00	1 974,13
MON529580EUR001		0,00	A-1	266 823,48	13,33	F		1,650	19 764,72	4 280,29	0,00	679,41
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

CA CLISSON SEVRE ET MAINE AGGLO - ASSAINISSEMENT COLLECTIF REGIE - BP - 2021

					ı	Emprunt	s et dettes au 01/01	/N					
							Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée au résiduelle (en années)		Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	ICNE de l'exercice	
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	
Total général		0,00		3 605 737,58					252 092,36	96 849,15	0,00	16 740,69	

⁽⁹⁾ S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

⁽¹⁰⁾ Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

⁽¹¹⁾ Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

⁽¹²⁾ Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

⁽¹³⁾ Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

⁽¹⁴⁾ Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

⁽¹⁵⁾ Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

⁽¹⁶⁾ Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	A1.3

A1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

		71110 11	. /				<u> </u>	UIVE DE	HOX (HONO	,,,,				
Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couver- ture éventu- elle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

⁽¹⁾ Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

⁽²⁾ Nominal: montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

⁽³⁾ En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

⁽⁴⁾ Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

⁽⁵⁾ Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

⁽⁶⁾ Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

⁽⁷⁾ Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

⁽⁸⁾ Montant, index ou formule

⁽⁹⁾ Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

⁽¹⁰⁾ Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

⁽¹¹⁾ Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	A1.4

A1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

A1.4 - ITPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)							
Indices sous-jacents Structure		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecarts d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone	(5) Ecarts d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
					euro		
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange	Nombre de produits	20	0	0	0	0	
de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens	% de l'encours	100,01	0,00	0,00	0,00	0,00	
unique). Taux variable simple plafonné (<i>cap</i>) ou encadré (<i>tunnel</i>)	Montant en euros	3 605 737,58	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
(C) Option d'échange (swaption)	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
(D) Muntiplicateur jusqu a 5 ; muntiplicateur jusqu a 5 capé	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Nombre de produits						0
(F) Autres types de structures	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

⁽¹⁾ Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A1.5

A1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

7.110 DE17.112 DE 07 E10.7110110 DE 000 VERTORE (1)														
	Emprunt couvert				Instrument de couverture									
Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éve Primes payées pour l'achat d'option	Primes Primes reçues pour la vente d'option	
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00	
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00	
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00	
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00	

⁽¹⁾ Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

⁽²⁾ Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

⁽³⁾ Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, tunnel, swaption).

⁽⁴⁾ Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A1.5

A1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

And Barriage of an artifact of the Control of the C														
				Effet de l'i	nstrument de couve	rture								
Instruments de couverture		Taux pay	é	Taux reçu	(7)	Charges et produits constate	és depuis l'origine du contrat	Catégorie d'	'emprunt (8)					
(Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Index	Niveau de taux	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération	Après opération					
<u>'</u>		(5) (6)			g		de couverture	de couverture						
Taux fixe (total)						0,00	0,00							
Taux variable simple (total)						0,00	0,00							
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00							
Total						0,00	0,00							

⁽⁵⁾ Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

⁽⁶⁾ Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

⁽⁷⁾ A compléter si l'instrument de couverture est un swap.

⁽⁸⁾ Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE	
AUTRES DETTES	A1.6

A1.6 – AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A2

A2 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur	
Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du	03-11-2020
CGCT): 1000.00 €	

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
		0	01/01/2000

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	_
ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS	A3.1

A3.1 – ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS

Nature de la provision ou de la dépréciation	Dotations inscrites au budget de l'exercice (1)	Date de constitution	Montant des prov. et dépréciations constituées au 01/01/N	Montant total des prov. et dépréciations constituées	Reprises inscrites au budget de l'exercice	SOLDE prévisionnel au 31/12/N
	PROVISION	NS ET DEPRECIA	ATIONS BUDGET	AIRES		
Provisions réglementées et amortissements dérogatoires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
	PROVISIONS	ET DEPRECIATION	ONS SEMI-BUDG	ETAIRES		
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL SEMI-BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

⁽¹⁾ Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

⁽²⁾ Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès ; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement ...).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETALEMENT DES PROVISIONS	A3.2

A3.2 – ETALEMENT DES PROVISIONS

⁽¹⁾ Il s'agit des provisions pour risques et charges qui peuvent faire l'objet d'un étalement.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A4.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		439 000,00	1 439 000,00
16 Empru	nts et dettes assimilées (A)	254 000,00	254 000,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	254 000,00	254 000,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses	et transferts à déduire des ressources propres (B)	185 000,00	185 000,00
10	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	105 000,00	105 000,00
020	Dépenses imprévues	80 000,00	80 000,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	439 000,00	944 754,27	0,00	1 383 754,27

⁽¹⁾ Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

⁽²⁾ Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

⁽³⁾ Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

⁽⁴⁾ Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A4.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTE	ES (RESSOURCES PROPRES) = a + b	1 033 558,00	III 1 033 558,00
Ressourc	es propres externes de l'année (a)	0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées		
27	Autres immobilisations financières		
Ressourc	ces propres internes de l'année (b) (3)	1 033 558,00	1 033 558,00
15	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées		
27	Autres immobilisations financières		
28	Amortissement des immobilisations		
2801	Frais d'établissement	510 000,00	510 000,00
28031	Frais d'études	0,00	0,00
29	Dépréciation des immobilisations		
39	Dépréciat° des stocks et en-cours		
481	Charges à répartir plusieurs exercices		
021	Virement de la section d'exploitation	523 558,00	523 558,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4) (5)	Solde d'exécution R001 (4) (5)	Affectation R106 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	1 033 558,00	852 803,24	280 818,64	218 300,00	2 385 479,88

		Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	11	1 383 754,27
Ressources propres disponibles	IV	2 385 479,88
Solde	V = IV - II (6)	1 001 725,61

⁽¹⁾ Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

⁽²⁾ Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

⁽³⁾ Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

⁽⁴⁾ Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

⁽⁵⁾ Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

⁽⁶⁾ Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET	A5.1.1
D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'EXPLOITATION	

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET	A5.1.2
D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT	

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	45.04
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSE	EMENT A5.2.1
COLLECTIF ET NON COLLECTIF – SECTION D'EXPLOITATION	

Assainissement collectif (1) (En application de l'article L. 2224-6 du CGCT)

A5.2.1 – SECTION D'EXPLOITATION – DEPENSES

DEPENSES			
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)	
011	Charges à caractère général	81 500,00	
6066 61523	Carburants Entretien et réparations réseaux	1 500,00 80 000,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	
014	Atténuations de produits	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	
66	Charges financières	98 000,00	
66111	Intérêts réglés à l'échéance	98 000,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00	
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	0,00	
022	Dépenses imprévues	0,00	
	Total des dépenses réelles	179 500,00	
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	
023	Virement à la section d'investissement	0,00	
	Total des dépenses d'ordre	0,00	
	D 002 (5)	0,00	
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES	179 500,00	

A5.2.1 - SECTION D'EXPLOITATION - RECETTES

	RECETTES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)	
013	Atténuations de charges	0,00	
70	Ventes produits fabriqués, prestations	0,00	
74	Subventions d'exploitation	0,00	
75	Autres produits de gestion courante	0,00	
76	Produits financiers	0,00	
77	Produits exceptionnels	0,00	
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00	
	Total des recettes réelles	0,00	
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	
	Total des recettes d'ordre	0,00	
	R 002 (5)	0,00	
	TOTAL GENERAL DES RECETTES	0,00	

⁽¹⁾ Compléter soit par : « Service de distribution de l'eau » ou « Service d'assainissement » s'il s'agit d'un budget unique pour l'eau et l'assainissement autorisé par l'article L. 2224-6 du CGCT pour les communes et les groupements de communes de moins de 3 000 habitants soit par : « Service d'assainissement collectif » ou « Service d'assainissement non collectif » si ce budget unique retrace des activités d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif. Il convient d'établir un état par service.

⁽²⁾ Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes M. 49.

⁽³⁾ Le montant des dépenses et recettes correspond aux RAR + crédits votés au titre de l'exercice.

⁽⁴⁾ Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires ainsi que pour les dotations et les reprises sur dépréciations des immobilisations ou des stocks.

⁽⁵⁾ Inscrire en cas de reprise les résultats de l'exercice précédent participant au service (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	4500
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT	A5.2.2
COLLECTIF ET NON COLLECTIF – SECTION D'INVESTISSEMENT	

Assainissement collectif (1) (En application de l'article L. 2224-6 du CGCT)

A5.2.2 - SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES

	DEPENSES				
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)			
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations.)	30 000,00			
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00			
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00			
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00			
Opérations d'équi	pement (1 ligne par opération)				
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00			
13	Subventions d'investissement	0,00			
16	Emprunts et dettes assimilées	254 000,00			
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00			
26	Participat° et créances rattachées	0,00			
27	Autres immobilisations financières	0,00			
020	Dépenses imprévues	0,00			
Opérations pour c	ompte de tiers (1 ligne par opération)				
	Total des dépenses réelles	284 000,00			
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00			
041	Opérations patrimoniales	0,00			
	Total des dépenses d'ordre	0,00			
	D 001 (4)	0,00			
	TOTAL GENERAL DE DEPENSES	284 000,00			

A5.2.2 - SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES

	RECETTES				
Article (2)	Libellé (2)	Montant			
13	Subventions d'investissement	0,00			
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00			
20	Immobilisations incorporelles	0,00			
21	Immobilisations corporelles	0,00			
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00			
23	Immobilisations en cours	0,00			
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00			
106	Réserves	0,00			
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00			
26	Participat° et créances rattachées	0,00			
27	Autres immobilisations financières	0,00			
Opérations pour co	mpte de tiers (1 ligne par opération)				
	Total des recettes réelles	0,00			
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00			
041	Opérations patrimoniales	0,00			
021	Virement de la section d'exploitation	0,00			
	Total des recettes d'ordre	0,00			
	R 001 (4)	0,00			
	TOTAL GENERAL DES RECETTES	0,00			

⁽¹⁾ Compléter soit par : « Service de distribution de l'eau » ou « Service d'assainissement » s'il s'agit d'un budget unique pour l'eau et l'assainissement autorisé par l'article L. 2224-6 du CGCT pour les communes et les groupements de communes de moins de 3 000 habitants soit par : « Service d'assainissement collectif » ou « Service d'assainissement non collectif » si ce budget unique retrace des activités d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif. Il convient d'établir un état par service.

⁽²⁾ Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes M. 49.

⁽³⁾ Le montant des dépenses et recettes correspond aux RAR + crédits votés au titre de l'exercice.

⁽⁴⁾ Inscrire en cas de reprise les résultats de l'exercice précédent participant au service (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DES CHARGES TRANSFEREES	A6

A6 – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'éta- lement	Date de la délibéra- tion	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812)	Solde (1)
	TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00

⁽¹⁾ Correspond au montant de la charge restant à amortir = I - (II + III).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	A7

A7 – CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

- (1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
- (2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).
- (3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
- (4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.
- (5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
- (6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
- (7) Indiquer le chapitre.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE	B1.1

B1.1 – ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE

Désignation du bénéficiaire	Anné mobilis pro d'amorti de l'emp	ation et ofil	Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou	Montant initial	Capital restant	Durée rési-	Périodi- cité des rem- bour-		Taux initi	al		à la date u budget		Catégorie d'emprunt	Indices ou devises pouvant	-	ntie au cours de ercice
	Année	Profil	, , , , , , , , , , , , , , , , , , ,	chef de file			duelle	sements (2)	Taux (3)	Index (4)	Taux actua- riel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux	(7)	modifier l'emprunt	En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00											0,00	0,00
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00											0,00	0,00
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00											0,00	0,00
TOTAL GENERAL					0,00	0,00											0,00	0,00

⁽¹⁾ Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

⁽²⁾ Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

⁽³⁾ Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

⁽⁴⁾ Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

⁽⁵⁾ Taux annuel, tous frais compris.

⁽⁶⁾ Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

⁽⁷⁾ Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

⁽⁸⁾ Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX	B1.2
GARANTIES D'EMPRUNT	

B1.2 - CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT		Valeur en euros
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	Α	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	В	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	С	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A+ B + C - D	0,00
Recettes réelles de fonctionnement	II	2 103 000,11

Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	1 1 1 11	00,0
Fait des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en 76 (5)	1711	0,00

⁽¹⁾ Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

⁽²⁾ Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

⁽³⁾ Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET	B1.3

B1.3 – SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

⁽¹⁾ Indiquer l'article d'imputation de la subvention.(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

⁽³⁾ Objet pour lequel est versée la subvention.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS	
ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL	B1.4

B1.4 – 8016 ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL

⁽¹⁾ Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.

⁽²⁾ Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS	
ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE	B1.5

B1.5 – ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS	
ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES	B1.6

B1.6 – ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en	Périodicité	Dette en capital à	Dette en capital	Annuité à verser au
d'origine			années		l'origine	1/1/N	cours de l'exercice
8017 Subventions à verser en annuités				0,00	0,00	0,00	
8018 Autres engagements donnés			0,00	0,00	0,00		
Au profit d'organismes publics			0,00	0,00	0,00		
Au profit d	Au profit d'organismes privés (1)			0,00	0,00	0,00	
	TOTAL			0,00	0,00	0,00	

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

⁻ l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;

⁻ la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;

⁻ la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;

⁻ la colonne « Dette en capital 1/1/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;

⁻ la colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS	
ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS	B1.7

B1.7 – ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS

Année	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en	Périodicité	Créance en capital à	Créance en capital	Annuité reçue au
d'origine			années		l'origine	01/01/N	cours de l'exercice
8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)				0,00	0,00	0,00	
8028 Autres engagements reçus		0,00	0,00	0,00			
A l'exception de ceux reçus des entreprises		0,00	0,00	0,00			
Engagements reçus des entreprises			0,00	0,00	0,00		
	T	OTAL			0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN	
AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.1

B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

⁽¹⁾ Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

⁽²⁾ Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

⁽³⁾ Il s'agit de la différence entre les AP engagées et les CP consommés.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN	
AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.2

B2.2 – SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

⁽¹⁾ Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

⁽²⁾ Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

⁽³⁾ Il s'agit de la différence entre les AE engagées et les CP consommés.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMF	PLOIS BUDGETAIRES	S (3)	_	S POURVUS SUR SETAIRES EN ETI	
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services Directeur général adjoint des services Directeur général des services techniques Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Ingénieur	А	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		2,00	0,00	2,00	0,00	0,00	0,00
Adjoint technique	С	2,00	0,00	2,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		3,00	0,00	3,00	0,00	0,00	0,00

⁽¹⁾ Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

⁽²⁾ Catégories : A, B ou C.

⁽³⁾ Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

⁽⁴⁾ Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple: un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex: CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

⁽⁵⁾ Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES	SECTEUR	REMUNERATION (3)		ATION (3) CONTRAT	
	(1)	(2)	Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif

TECH: Technique.

URB: Urbanisme (dont aménagement urbain).

S : Social.

MS : Médico-social. MT : Médico-technique.

SP : Sportif.

CULT : Culturel

ANIM: Animation.

PM: Police.

OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION: Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée)

3-a°: article 3, 1er àlinéa: accroissement temporaire d'activité

3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.

3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).

3-2 : vacance temporaire d'un emploi.

3-3-1°: absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

3-3-2°: emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.

3-3-3°: emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.

3-3-4°: emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.

3-3-5°: emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.

3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel

38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.

47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels

110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.

110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.

A : autres (préciser).

- (5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).
- (6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.
- (7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.
- (8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT	C1.2
EMPLOYE PAR LA REGIE	

C1.2 – ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE (1)

AGENTS TITULAIRES OU NON	CATEGORIES	EFFECTIFS	MONTANT PREVU A L'ARTICLE 6215
TOTAL GENERAL		0	0,00

⁽¹⁾ Cette annexe est servie s'il s'agit d'un budget annexé au budget d'une collectivité locale ou d'un établissement public local et si la collectivité de rattachement a mis à disposition du personnel en vue de l'exploitation du service.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS	
LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	C2

C2 – LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1). Toute personne a le droit de demander communication.

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3)				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
Autres				

⁽¹⁾ Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat, etc. et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement.

⁽²⁾ Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

⁽³⁾ Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée, ...).

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS	
LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	C3

C3 – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice : 0 Nombre de membres présents : 0 Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES:
Pour: 0
Contre: 0
Abstentions: 0

Date de convocation : 01/01/2000

Présenté par (1) Le , A le 01/01/2000 (1) Le ,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session A , le 30/03/2021 Les membres de l'assemblée délibérante (2),

	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
AIGREFEUILLE - M. CORNU Jean-Guy	
AIGREFEUILLE - M. PIRMET Dominique	
AIGREFEUILLE - Mme. BUISSETTE Anne	
AIGREFEUILLE - Mme. JEANNEAU Marielle	
BOUSSAY - M. CHAMBRAGNE Sébastien	
BOUSSAY - Mme. NEAU-REDOIS Véronique	
CHATEAU-THEBAUD - M. BLAISE Alain	
CHATEAU-THEBAUD - M. BOUSSONNIERE Jean-Michel	
CHATEAU-THEBAUD - Mme. LECORNET Valérie	
CLISSON - M. BONNET Xavier	
CLISSON - M. MIGNOTTE Yves	
CLISSON - M. PAYEN Benoist	
CLISSON - M. PEULVEY Christian	
CLISSON - Mme. LEROY-RUIZ Anne	
CLISSON - Mme. LUNEAU Laurence	
GETIGNE - M. GUILLOT François	
GETIGNE - Mme. BERNARD Marion	
GETIGNE - Mme. GUIMBRETIERE Karine	
GORGES - M. BOURASSEAU Gaëtan	_
GORGES - M. MEYER Didier	
GORGES - Mme. BRAULT Hélène	
	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

GORGES - Mme. PROTOIS-MENU Séverine	
HAUTE-GOULAINE - M. CUCHOT Fabrice	
HAUTE-GOULAINE - M. SELOSSE Albert	
HAUTE-GOULAINE - Mme. COLAS Fabienne	
HAUTE-GOULAINE - Mme. DESFORGES Suzanne	
HAUTE-GOULAINE - Mme. MORIN-BIRONNEAU Frédérique	
LA HAYE-FOUASSIERE - M. FORMENTEL Philippe	
LA HAYE-FOUASSIERE - M. MAGRE Vincent	
LA HAYE-FOUASSIERE - Mme. PAGEOT Vanessa	
LA HAYE-FOUASSIERE - Mme. PARAGOT Agnès	
LA PLANCHE - M. HERVOUET Bernard	
LA PLANCHE - Mme. JOLY-PIVETEAU Séverine	
MAISDON-SUR-SEVRE - M. DUGAST Jean-Noël	
MAISDON-SUR-SEVRE - M. RIVALLIN Aymar	
MAISDON-SUR-SEVRE - Mme. SOURISSEAU Stéphanie	
MONNIERES - M. COUTEAU Benoït	
MONNIERES - Mme. GABORIAU Linda	
REMOUILLE - M. LETOURNEAU Jérôme	
REMOUILLE - Mme. BOUSSONNIERE Josette	
ST FIACRE SUR MAINE - M. DABIN Pascal	
ST FIACRE SUR MAINE - Mme. GADAIS Danièle	
ST HILAIRE DE CLISSON - M. THIBAUD Denis	
ST HILAIRE DE CLISSON - Mme. ALBERT Sylvaine	
ST LUMINE DE CLISSON - M. GUILLOU Xavier	
ST LUMINE DE CLISSON - Mme. RIVIERE Janik	
VIEILLEVIGNE - M. BOUCHER Alain	
VIEILLEVIGNE - M. MOULET Sylvain	
VIEILLEVIGNE - Mme. SORIN Nelly	
VIEILLEVIGNE- Mme. PACE Sophie	

CA CLISSON SEVRE ET MAINE AGGLO - ASSAINISSEMENT COLLECTIF REGIE - BP - 2021

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Certifié exécutoire par (1) Le , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A ,le

⁽¹⁾ Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...

⁽²⁾ L'assemblée délibérante étant : le Conseil Communautaire.